



CANADA

DECLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

70/19

ÉTABLISSEMENT DE RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires
extérieures, M. Mitchell Sharp, à la Chambre
des communes, le 13 octobre 1970.

Je suis heureux d'annoncer que nos conversations de Stockholm avec les fondés de pouvoir de la République populaire de Chine ont été menées à bonne fin, comme l'indique le communiqué conjoint, publié aujourd'hui même, qui prend acte de notre entente sur la reconnaissance mutuelle et l'établissement de relations diplomatiques. Voici le texte du communiqué conjoint du Gouvernement du Canada et du Gouvernement de la République populaire de Chine concernant l'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et la Chine:

1. Le Gouvernement de la République populaire de Chine et le Gouvernement du Canada, conformément aux principes du respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de la non-intervention dans les affaires internes l'un de l'autre, ainsi que de l'égalité et de la réciprocité des avantages, ont décidé de s'accorder mutuellement la reconnaissance et d'établir des relations diplomatiques à compter du 13 octobre 1970.
2. Le Gouvernement chinois réaffirme que Taïwan est une partie inaliénable du territoire de la République populaire de Chine. Le Gouvernement canadien prend note de cette position du Gouvernement chinois.
3. Le Gouvernement du Canada reconnaît le Gouvernement de la République populaire de Chine comme étant le seul gouvernement légal de la Chine.
4. Les Gouvernements chinois et canadien sont convenus d'échanger des ambassadeurs dans les six prochains mois et de fournir toute l'aide nécessaire à l'établissement de missions diplomatiques dans leurs capitales respectives, ainsi qu'à l'exercice des fonctions de ces missions, dans le respect de l'égalité, de la réciprocité des avantages et de l'usage international.

Des hauts fonctionnaires de mon ministère et du ministère de l'Industrie et du Commerce doivent se rendre à Pékin sous peu pour amorcer les préparatifs administratifs nécessaires en vue de l'ouverture d'une ambassade du Canada dans cette capitale. Nous espérons que notre ambassade sera en activité d'ici deux ou trois mois.

L'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et la Chine marque une étape importante dans l'évolution des rapports entre nos deux pays, mais ce n'est pas la première étape et ce n'est pas non plus une fin en soi. Nous venons d'ouvrir une importante voie de communication par laquelle nous espérons pouvoir élargir et multiplier nos rapports dans tous les domaines. Nous avons déjà fait savoir aux Chinois, dans nos pourparlers de Stockholm, que nous sommes intéressés à établir des échanges sur les plans de la culture et de l'éducation, à accroître le commerce entre nos deux pays, à conclure une entente en matières consulaires et à résoudre quelques rares problèmes hérités d'une époque antérieure. Les Chinois ont exprimé l'avis que nos rapports dans d'autres sphères semblables à celles-là ne peuvent que bénéficier de l'établissement de relations diplomatiques entre nos deux pays. Ils ont aussi accepté en principe de discuter par les voies diplomatiques normales, dès la mise en place de nos ambassades respectives, certaines des questions précises dont nous les avons saisis.

Comme chacun sait, l'accord annoncé aujourd'hui a fait l'objet de longues discussions. Ce n'est un secret pour personne, je crois, qu'une bonne partie des pourparlers a tourné autour de la question de Taïwan. Dès l'ouverture de nos entretiens, la délégation chinoise a clairement établi sa position et affirmé que Taïwan est une partie inaliénable du territoire chinois et que c'est là un principe auquel le Gouvernement chinois attache la plus haute importance. Notre position à nous, que j'ai déclarée publiquement et que nous avons clairement fait connaître aux Chinois dès le début des négociations, est celle-ci: Le Gouvernement canadien ne juge pas à propos d'appuyer ni de contester la position du Gouvernement chinois quant au statut de Taïwan. Telle a été et telle demeure notre position. Comme le dit le communiqué, nous avons pris note de la déclaration du Gouvernement chinois concernant Taïwan. Nous sommes conscients du fait que c'est là le point de vue de la Chine et nous nous rendons compte de l'importance qu'elle y attache, mais nous n'avons à cet égard aucune observation à faire ni dans un sens ni dans l'autre.

S/C